

**Objet géographique:** élément plus ou moins important de la surface du globe ayant reçu un nom particulier dit: nom géographique.

**Onomastique:** dérivé du grec «*onoma*» (le nom), ce terme désigne soit le système des noms propres d'une langue ou d'une région donnée, soit l'étude appliquée à ce système. L'anthroponymie et la toponymie sont des branches de l'onomastique.

**Oronyme:** nom de lieu s'appliquant à un accident du relief plus ou moins important.

**Parler:** ensemble des moyens d'expression employés par un groupe à l'intérieur d'un domaine linguistique. Parlers locaux: parlers limités à des régions déterminées.

**Patois:** on désigne d'ordinaire de ce nom des parlers locaux employés par une population d'une civilisation moins évoluée que celle que représente la langue commune environnante.

**Phonème:** élément auquel conduit l'analyse du langage articulé, défini d'une part par la disposition des organes vocaux, d'autre part par l'impression auditive qui en résulte.

**Phonétique:** étude des phonèmes constitutifs du langage articulé.

**Points-voyelles:** signes diacritiques ajoutés aux signes alphabétiques pour représenter les voyelles dans certaines écritures sémitiques.

**Présentation typographique:** manière dont les lettres d'un toponyme imprimé sont choisies et assemblées (capitales, minuscules, etc.).

**Signe diacritique:** signe placé conventionnellement près d'une lettre ordinaire et qui en modifie la valeur phonétique habituelle.

**Synonyme:** se dit des mots ayant des sens équivalents.

**Système d'écriture:** toute méthode d'écriture régie par des règles précises.

**Système d'écriture syllabique:** système d'écriture utilisant des signes correspondant à des syllabes. Exemple: le *kana* au Japon.

**Terme générique:** terme qui convient à une classe, à une catégorie, à une espèce et non à un individu ou un objet particulier. Le terme générique géographique faisant partie d'un nom de lieu indique la nature de l'objet qui a reçu ce nom. Synonyme: appellatif.

**Terme spécifique:** mot constituant le nom géographique et qui par son caractère unique permet d'identifier l'objet ainsi désigné. Synonyme: nom propre.

**Tilde:** mot emprunté à l'espagnol pour désigner un signe horizontal qui, placé au-dessus d'un caractère, lui confère une prononciation particulière.

**Toponyme:** étymologiquement: nom de lieu. Terme très général. Nom donné à une portion du sol par les habitants d'une région d'une manière spontanée ou délibérée.

**Toponymie:** onomastique ou étude des noms de lieux d'une région ou d'une langue donnée.

**Transcription:** procédé consistant à adapter graphiquement dans une langue donnée un mot d'une autre langue en s'attachant à son aspect phonétique. La transcription peut utiliser un alphabet traditionnel ou un système de notation plus particulier souvent appelé: notation phonétique.

**Translittération:** transcription qui se contente de transposer un alphabet étranger lettre pour lettre, en employant des équivalents des signes écrits, sans la préoccupation de rendre compte des sons réellement prononcés.

**Umlaut:** mot allemand souvent employé pour désigner le changement de timbre d'une voyelle sous l'influence d'un phonème voisin.

**Vocabulaire:** ensemble des mots d'une langue ou des mots propres à un groupe de personnes.

## CODE POUR LES DÉSIGNATIONS ABRÉGÉES DES PRINCIPAUX DÉTAILS TOPOGRAPHIQUES APPARAISSANT COURAMMENT SUR LES CARTES OFFICIELLES LIBANAISES

### Document présenté par le Liban<sup>1</sup>

Abréviations	Désignation (en arabe)	Français	Anglais	Abréviations	Désignation (en arabe)	Français	Anglais
A	Aïn	source	spring	Kh <sup>b</sup>	Kharab	ruines	ruins
B	Bîr	puits	well	Kh	Khîrbé(t)	ruine	ruin
B <sup>e</sup> , B <sup>et</sup>	Bîrké, Bîrket	mare, étang, bassin	basin	M <sup>aa</sup>	Mazraa	ferme	farm
B <sup>l</sup>	Borj	tour	tower	N	Nabaa	source importante	main spring
B <sup>t</sup>	Beit	maison	house	N <sup>r</sup>	Nahr	rivière	river
D	Dahr	croupe, dos, dessus	mound	O <sup>di</sup>	Ouadi	vallée	valley
D <sup>r</sup>	Deîr	couvent	monastery	Q <sup>r</sup>	Qasr	citadelle	castle
Jal	Jabal	montagne	mountain	Q <sup>ba</sup>	Qoubba	dôme	dome
J	Joubb	puits profond non cimenté	well	R	Ras	cap	cape
				Rej	Rejm	tas de pierres	cairn
				S <sup>a</sup>	Soûq	marché	market
				Tah.	Tahoûn (et)	moulin	mill
				T. <sup>1</sup>	Tall	colline	hill

<sup>1</sup> Le texte original de ce document a paru sous la cote E/CONF.53/L.76.

## MÉTHODES DE NORMALISATION DE L'OACI

### Document présenté par l'Organisation de l'aviation civile internationale<sup>1</sup>

L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) porte un intérêt primordial aux travaux de la Conférence, en

<sup>1</sup> Le texte original de ce document a paru en anglais sous la cote E/CONF.53/L.43.

raison surtout de son programme de cartographie aéronautique. Elle s'intéresse, d'une part, à la désignation des points où doivent être créés des installations et services destinés à la navigation aérienne internationale et, d'autre

part, à l'emploi d'une forme abrégée des noms géographiques qui faciliterait les communications ainsi que le traitement automatique des données. Les règlements de l'OACI en cette matière figurent dans l'annexe ci-après. Ils prévoient en règle générale que, dans les cartes et publications éditées par les divers Etats aux fins des opérations aériennes internationales, les noms de localités et de détails géographiques doivent figurer sous la forme officiellement en usage dans le pays intéressé, transcrits, le cas échéant, en caractères latins. Dans les publications de l'OACI elle-même, la translittération est effectuée selon la méthode en usage pour la langue de travail que l'OACI utilise dans ses communications avec l'Etat intéressé.

Pour l'OACI, la méthode que la Conférence recommandera pour le traitement des noms géographiques n'est pas d'une importance primordiale, pourvu qu'elle permette d'atteindre l'uniformité. Il est cependant une question au sujet de laquelle il serait souhaitable que la Conférence prenne des dispositions spéciales en vue de simplifier l'établissement et l'interprétation des cartes: il s'agit de la mise au point d'abréviations uniformes pour la désignation, sur les cartes, de détails naturels et artificiels tels que caps, montagnes, falaises, fleuves, dunes, barrages, pipe-lines, etc. Là encore, l'OACI s'intéresse avant tout à l'uniformité qui résultera de ce travail et il ne lui paraît pas nécessaire de participer à l'élaboration des abréviations. Toutefois, si cette tâche devait être confiée à quelque comité ou organe spécial, l'Organisation fournirait volontiers son concours à celui-ci en lui communiquant tout au moins la liste des termes qui ont une importance particulière dans le domaine aéronautique.

#### Annexe

#### EXTRAITS DES DOCUMENTS DE L'OACI TRAITANT DE L'UNIFORMITÉ DANS L'UTILISATION DES NOMS DE LIEUX ET DANS L'ÉTABLISSEMENT DES ABRÉVIATIONS

A. — *Normes internationales et pratiques recommandées pour les cartes aéronautiques: annexe 4 à la Convention relative à l'aviation civile internationale*

«2.7 Orthographe des noms géographiques.

«2.7.1 Tous les textes seront en caractères romains.

«2.7.2 Les noms de lieux et les noms géographiques des pays qui utilisent officiellement des variantes de l'alphabet romain seront acceptés dans leur orthographe officielle, y compris les accents et les signes diacritiques utilisés dans les alphabets respectifs.

«2.7.3 Lorsque des termes géographiques, tels que «cap», «pointe», «golfe», «rivière», «fleuve», sont abrégés, le mot sera écrit en toutes lettres dans la langue utilisée par l'organisme éditeur pour l'exemple le plus important de chaque catégorie. Les signes de ponctuation ne seront pas utilisés dans les abréviations à l'intérieur d'une carte.

«2.7.4. *Recommandation.* — Pour les régions où la transcription des noms en caractères romains n'a pas été officiellement établie ou adoptée, et qui sont situées en dehors du territoire des Etats contractants, il est recommandé que la transcription soit effectuée selon la méthode couramment employée par l'organisme éditeur.»

B. — *Normes internationales et pratiques recommandées pour les services d'information aéronautique: annexe 15 à la Convention relative à l'aviation civile internationale*

«3.4.2 L'orthographe des noms de lieux, transcrits, le cas échéant, en caractères romains, sera conforme à l'usage local.»

C. — *Procédures pour les services de navigation aérienne: abréviations et codes de l'OACI (doc. 8400/2), paragraphe 2 de l'avant-propos*

«Les principes qui ont présidé à l'établissement des abréviations de l'OACI sont les suivants:

«a) N'attribuer qu'une seule signification à une même abréviation, à moins qu'il ne soit raisonnablement établi qu'il ne peut en résulter aucun malentendu;

«b) Ne prévoir qu'une seule abréviation par signification, même s'il s'agit d'un emploi différent;

«c) Composer les abréviations d'après la ou les racines de mots communs aux trois langues de travail, sauf si ce principe ne peut être appliqué au mieux, auquel cas l'abréviation devrait s'inspirer de l'expression anglaise;

«d) Choisir, d'après l'usage le plus courant, le singulier ou le pluriel, pour la signification de chaque abréviation;

«e) Une abréviation peut avoir plusieurs variantes grammaticales d'une même signification de base lorsque cela ne risque pas d'entraîner de confusion et que la forme grammaticale voulue peut être dégagée du contexte du message.

«En ce qui concerne ce dernier principe, des variantes sont données pour la signification d'une abréviation lorsqu'il peut ne pas être évident que ces variantes sont acceptables.»